

# Info travaux

Mars 2016

## L'enlèvement des arbres dangereux le long des routes départementales débute sur le massif forestier de Fontainebleau

Faire en sorte que les usagers et automobilistes puissent circuler en toute sécurité, sans risque de chute de branches ou d'arbres sur les routes et chemins forestiers, est une priorité pour l'office national des forêts et le conseil départemental de Seine-et-Marne.

La campagne d'enlèvement des arbres dangereux le long des routes départementales qui traversent le massif forestier de Fontainebleau débutera lundi 14 mars 2016. Des routes communales seront également concernées sur les secteurs d'Avon et Poligny. Durant trois semaines, cette opération visera à couper quelques arbres présentant de nombreuses branches cassées et sèches. Fragilisés par leur vieillissement, ils deviennent plus sensibles aux aléas climatiques, orages ou vents violents. Proches des routes, ils constituent un danger pour les automobilistes, pouvant causer des accidents en cas de chute de branches.

Pour veiller particulièrement à la qualité de cette opération, celle-ci sera entièrement encadrée par les équipes techniques de l'ONF avec le concours du service des routes du Département. Aussi, toutes les dispositions seront prises pour garantir la réalisation des travaux dans les meilleures conditions de sécurité. En l'occurrence, les arbres seront abattus, vers la forêt pour éviter de gêner la circulation. Les agents du Département assureront la sécurité des usagers et des intervenants de l'ONF en mettant en place un balisage et en neutralisant les voies si nécessaire.

Par mesure de sécurité, un chantier forestier est interdit au public. L'ONF appelle donc les automobilistes à la prudence et les remercie pour leur compréhension. Par ailleurs, une signalisation routière adaptée sera mise en place pour les tenir informés à l'approche de ces travaux.



### Contact

Agence ONF de Fontainebleau  
217, bis rue Grande  
77 300 Fontainebleau

Guillaume Larrière  
guillaume.larriere@onf.fr